



Déclaration de la CNIDH sur la situation des droits de l'homme à la veille des élections de 2015

Depuis le déclenchement des manifestations organisées à la suite de l'appel lancé par certaines formations politiques et organisations de la société civile contre la candidature du Président de la République en exercice, le 26 avril 2015, la situation des droits de l'homme a subi des revers importants dus notamment aux actes de violence politique posés par les différents protagonistes.

Parmi ces actes, il y a lieu de noter les confrontations entre les manifestants et les forces de l'ordre, les affrontements entre les groupes de jeunes affiliés à différentes formations politiques, la pose de barricades dans certains endroits du pays surtout en mairie de Bujumbura, les entraves à la liberté de circulation entraînant la fermeture de certaines écoles et la perturbation de certaines activités économiques et sociales, les incendies des maisons et des véhicules, ainsi que des attaques physiques sur les individus entraînant parfois des morts et des blessés.

Le coup d'Etat manqué du 13 mai 2015, dans la foulée duquel certains médias privés ont été détruits, a contribué à aggraver davantage la situation des droits de l'homme dans le pays.

Les arrestations opérées dans le cadre des poursuites contre les présumés auteurs du coup d'Etat manqué et les manifestants accusés d'avoir commis des infractions lors des manifestations, les départs vers d'autres régions du pays ou vers l'étranger, les actes de sabotage comme les attaques à la grenade et les fausses alertes sont autant de conséquences qui s'inscrivent dans la suite des événements sus évoqués.

Junction 21 Boulevard du 28 Novembre - 2 Avenue Muyinga, B.P. 1370 Bujumbura - Burundi

Tél. (+257) 22 27 71 20 ; e-mail : cnidh@cnidh.bi Site Web : www.cnidh.bi

19



REPUBLIQUE DU BURUNDI
COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME
(CNIDH)



Le droit à la vie, le droit à l'intégrité physique, le droit au respect de la vie privée, le droit à liberté de circulation, la liberté d'expression, le droit à l'information, le droit de participation à la gestion des affaires de son pays, le droit à l'éducation pour ne citer que ceux-là, ont été fortement touchés.

La CNIDH note que tous ces développements se réalisent sur fond d'un désaccord persistant entre les différents protagonistes politiques.

La CNIDH a mené des enquêtes à travers notamment les descentes sur terrain, les visites des cachots et des prisons, les entretiens avec les détenus, l'écoute des témoignages, etc. afin de se convaincre sur les informations, les plaintes et les allégations reçues.

Sur base des conclusions de ces enquêtes, la Commission a mené des activités de dialogue et de plaider auprès des autorités politiques, administratives, de la justice et de la sécurité, ainsi que des partenaires techniques et financiers aux fins d'apporter la réponse nécessaire y compris sur le plan judiciaire.

La Commission a ainsi apporté la protection physique, juridique, judiciaire et psycho médicale permettant aux victimes des violations à recevoir un traitement adéquat.

La CNIDH salue la mesure du Chef de l'Etat de demander la libération des enfants mineurs arrêtés dans le cadre des manifestations. Elle prie les autorités judiciaires à veiller à l'application effective de cette mesure.

Jonction 21 Boulevard du 28 Novembre - 2 Avenue Muyinga, B.P. 1370 Bujumbura - Burundi

Tél. (+257) 22 27 71 20 ; e-mail : cnidh@cnidh.bi, Site Web : www.cnidh.bi



REPUBLIQUE DU BURUNDI
COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME
(CNIDH)



La CNIDH suit de près la situation des présumés auteurs du coup d'Etat manqué pour s'assurer que leur dignité est respectée et que les conditions de leur détention sont acceptables.

Le constat fait par la CNIDH et confirmé par les présumés auteurs du coup d'Etat rencontrés à l'occasion des visites des prisons est qu'ils n'ont pas jusqu'ici subi de mauvais traitements ni d'actes de torture. Ces prisonniers sont plutôt préoccupés par le fait qu'ils n'ont pas encore été entendus par le juge pour que chacun sache les accusations portées contre lui et qu'il puisse s'expliquer.

La CNIDH demande aux autorités judiciaires à prendre des mesures permettant aux procès relatifs aux manifestations et au coup d'Etat manqué d'évoluer.

La CNIDH réaffirme son soutien à la liberté de la presse et au droit à l'information et encourage les parties prenantes à prendre toutes les dispositions permettant la réouverture des médias privés touchés et la reprise de leurs programmes d'une façon sereine et constructive.

La CNIDH exhorte les pouvoirs publics à faire montre de compréhension et de tolérance face aux défenseurs de droits de l'homme qui seraient en mal avec l'autorité de l'Etat.

En revanche, la CNIDH exhorte les défenseurs des droits de l'homme à exercer leurs activités dans le strict respect des limites fixées par les lois et règlements ainsi que les statuts de leurs organisations, tout en restant neutres et indépendants vis-à-vis des positions et sollicitations politiques.

Junction 21 Boulevard du 28 Novembre – 2 Avenue Muyinga, B.P. 1370 Bujumbura – Burundi

Tél. (+257) 22 27 71 20 ; e-mail : cnidh@cnidh.bi, Site Web : www.cnidh.bi



REPUBLIQUE DU BURUNDI
COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME
(CNIDH)



Aux protagonistes politiques, la CNIDH recommande de privilégier constamment la retenue, la tolérance, le dialogue et la concertation dans le traitement de toutes les questions et à poursuivre les initiatives de dialogue déjà entamées.

La CNIDH exhorte la population à faire preuve de retenue et de tolérance, et à exprimer leurs revendications à travers des moyens pacifiques.

La CNIDH tient à informer l'opinion qu'elle continue à suivre la situation et qu'elle observera les violations des droits de l'homme qui pourraient être commises pendant les scrutins.

Fait à Bujumbura, le 28 juin 2015

Jean-Baptiste BARIBONEKEZA



Junction 21 Boulevard du 28 Novembre - 2 Avenue Muyinga, B.P. 1370 Bujumbura - Burundi

Tél. (+257) 22 27 74 20 ; e-mail : cnidh@cnidh.bi Site Web : www.cnidh.bi